

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées

Embargo jusqu'au 29/06/2010 – 07:45AM



Le 11 juin 2010, Montea a lancé une augmentation de capital¹ en espèces, avec droits de préférence, à concurrence d'EUR 39.951.054 maximum, par le biais de l'émission de 2.048.772 Actions Nouvelles (maximum).

Le prix d'émission, fixé à EUR 19,50 par Action Nouvelle, correspond à une prime de 10,96%² par rapport au prix théorique (ex-droit et ex-dividende au prorata pour la période allant du 01/01/2010 à la date de l'augmentation de capital prévue pour le 2 juillet 2010.

Grand succès à l'issue de la Phase 1 de l'appel de fonds : 93,26% du capital déjà souscrit en espèces, avec droits de préférence

Lancement du placement privé de srips aujourd'hui

- **Souscriptions de 1.910.692 Actions Nouvelles par exercice de droits de préférence**
- **Placement privé de 241.640 srips aujourd'hui**

Alost, le 29 juin 2010 – A la suite de son offre publique de souscription à 2.048.772 Actions Nouvelles au prix d'émission d'EUR 19,50/action, Montea Comm. VA annonce que 1.910.692 Actions Nouvelles ont été souscrites par l'exercice de droits de préférence – ce qui représente 93,26% du montant de l'offre, plafonné à EUR 39.951.054.

La date limite de souscription pour les droits était fixée au vendredi 25 juin 2010. Les 241.640 droits de préférence qui n'ont pas été exercés pendant la période de souscription seront proposés à la vente sous la forme de srips, dans le cadre d'un placement privé réservé aux investisseurs institutionnels. Cette opération aura lieu le 29 juin 2010, à partir de 8 heures.

Les acquéreurs de srips peuvent également souscrire aux Actions Nouvelles encore disponibles et s'engager de manière irrévocable aux mêmes conditions que celles applicables à la Phase 1 – soit quatre Actions Nouvelles à EUR 19,50/action pour sept droits de préférence sous la forme de srips.

La cotation des actions Montea sera suspendue à l'ouverture des marchés le mardi 29 juin jusqu'à la publication des résultats de la procédure de placement privé de srips.

Les résultats de la vente de srips et les résultats définitifs de l'augmentation de capital seront annoncés par voie de presse; un communiqué sera publié en principe le mardi 29 juin 2010. Les résultats seront également publiés dans la presse financière, en principe le mercredi 30 juin.

¹ Voir également le communiqué du 10 juin 2010.

² Sur la base d'une moyenne de 30 jours au 9 juin 2010.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées

Embargo jusqu'au 29/06/2010 – 07:45AM



À PROPOS DE MONTEA “MORE THAN WAREHOUSES”

Montea Comm. VA est une Sicaf immobilière (Sicafi – SIIC), spécialisée dans l'immobilier logistique et semi-industriel en Belgique et en France. L'entreprise entend devenir acteur de référence dans ce marché. Montea propose davantage que de simples entrepôts et notamment des solutions immobilières flexibles et innovantes à ses locataires. De cette manière, Montea crée de la valeur pour ses actionnaires. Au 31/03/2010, l'entreprise avait 375.315 m² en portefeuille sur 31 sites. Montea Comm. VA est cotée depuis 2006 sur NYSE Euronext Bruxelles (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT POUR LA PRESSE

Joris Bulteel
Whyte Corporate Affairs
+32 2 738 06 21
JB@whyte.be

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.montea.com

La présente communication ne constitue ni une offre de vente ni la proposition d'une offre d'achat de titres de Montea Comm. VA conformément au droit belge ou au droit d'une autre juridiction quelconque. Aucune vente de titres n'aura lieu dans quelque juridiction que ce soit au sein de laquelle pareille offre, invitation ou vente serait illégitime sans enregistrement ou approbation préalable sur la base de la législation financière de pareille juridiction. Le présent avis ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres ne seront ni enregistrés sous le 'US Securities Act de 1993', tel qu'amendé, et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis d'Amérique sauf enregistrement ou exonération d'enregistrement conformément à cette législation.

Aucune communication ou information sur l'augmentation de capital de Montea Comm. VA ne peut être diffusée au sein du public dans des juridictions autres que la Belgique, où l'enregistrement ou l'approbation préalable est requis(e) à cette fin. Aucune démarche n'est ou ne sera entreprise en matière d'offre de droits de préférence, de scripts ou d'actions en dehors de la Belgique et la France dans une juridiction quelconque où pareille démarche serait requise. L'émission, l'exercice ou la vente de droits de préférence, de scripts, et la souscription ou l'achat d'actions, de droits de préférence ou de scripts sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Montea Comm. VA ne peut être tenue responsable en cas de violation par toute personne de ces restrictions. Le présent document ne constitue ni un document d'offre ni un prospectus en vue d'une offre de titres de Montea Comm. VA.